AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2022-0315.

Cette session se tiendra le 17 août à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-0315

537, route Principale (Secteur Montfort)

Nature de la demande :

Autoriser que la résidence du 537, route Principal, qui est destinée à faire l'usage de Résidence de tourisme du groupe Commerce comme usage principal, soit implantée à une distance de 5,66 mètres d'une ligne de propriété au lieu que ce bâtiment locatif soit situé à au moins 25 mètres de toute ligne de propriété, tel que prescrit à la réglementation.

Dispositions réglementaires affectées

Règlement de zonage n° 2017-498, Usages autorisés en bordure de la route Principale, Généralités, article 352, paragraphe 2 : Tout bâtiment locatif ou tout emplacement en location a une marge de recul minimale de 25 mètres avec toute ligne de propriété.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 17 AOÛT 2022.

Donné à Wentworth-Nord, ce 2e jour du mois d'août deux mille vingt et deux.

Ron Kelley

Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 2e jour du mois d'août deux mille vingt et deux.

Ron Kelley

Directeur général et Greffier-trésorier